

Mardi 19 décembre 2023

Taxe streaming : les artistes doivent être désormais au cœur de la filière musicale

Après des mois de débat sur les différentes options de financement du Centre national de la musique (CNM), le Gouvernement a fait le choix de mettre en place une taxe sur le chiffre d'affaires des plateformes de streaming. Cette taxe permettra au CNM de se doter d'un financement pérenne et solidaire et de devenir la maison commune de la filière musicale.

Pour autant, si l'intention de faire participer les plateformes au financement de la filière musicale est louable, l'Adami rappelle que, concernant le streaming, la problématique principale demeure celle du partage de la valeur et de la rémunération des artistes. La grève récente des acteurs et des scénaristes aux Etats-Unis ou le rapport sur le streaming musical adopté récemment par la Commission culture du Parlement européen en sont de puissantes illustrations.

En France, un accord pour une garantie de rémunération minimale (GRM) a été conclu il y a 18 mois. Comme l'Adami l'avait craint lors de la publication du rapport Bargeton, rien ne permet aujourd'hui d'écarter le risque que la taxe streaming soit répercutée sur les revenus des artistes alors que l'accord GRM récent visait à les améliorer.

L'Adami sera ainsi très vigilante à ce que les revenus des artistes ne soient pas impactés par les plateformes soumises à cette nouvelle taxe au taux très limité.

L'Adami appelle aussi clairement de ses vœux à un meilleur accompagnement des artistes-interprètes par le Centre national de la musique, dont le financement est désormais pérenne. Il serait un comble que son financement renforcé ne soit pas un bénéfice pour les artistes interprètes.

Enfin, dans un contexte où les revenus de la copie privée, qui constituent une part significative des revenus des artistes, enregistrent de fortes baisses, l'Adami ne pourra que conditionner, à l'avenir, son soutien financier au CNM, à l'évolution du rendement de la copie privée et de la rémunération équitable.

Contact presse :
Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr



L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.